

Ni nucléaire ! Ni effet de serre !



Réseau « Sortir du nucléaire »

Campagne nationale

Le réseau Sortir du nucléaire impulse une campagne intitulée : « Ni nucléaire ni effet de serre ». Il diffuse une plaquette très pédagogique dont nous reprenons en pages centrales les meilleurs morceaux. Cette plaquette est accompagnée d'une carte postale pétition au président de la république pour que chacun d'entre nous puisse s'impliquer.

2. Infos en vrac

3. Du côté du projet ferroviaire...

4. Brèves Sociales

5. On ne hurle pas dans les tribunaux !

6. La vallée d'Aspe a besoin d'air pur

7. Laminak ou laminoirs ?

8 / 9. Ni nucléaire ni effet de serre !

10. De l'impérieuse nécessité d'une LGV

12 / 13. Autour des logiciels libres...

14. La page d'ATTAC : Le droit au logement

15. Idées reçues sur le franchissement des Pyrénées

16. Cultures : « Le silence de Lorna »

BIMESTRIEL - 2,30 €

N° 128
SEPTEMBRE / OCTOBRE 2008

ISSN 0998 - 2787



... infos en vrac ...

Le frelon asiatique en cure à Cambo

Ça y est ! Le frelon asiatique a été signalé au Pays Basque, à Cambo plus exactement et sans doute pas pour des problèmes respiratoires. Les abeilles dont il se nourrit, déjà bien éprouvées ces derniers temps, ont du souci à se faire.

Tricastin mon amour...

Le 7 juillet à 23 heures une fuite radioactive s'est produite sur le site de l'entreprise Socatri-AREVA à Tricastin. Le nucléaire français qui comme chacun le sait se targue d'être super performant a démontré à l'occasion un grand mépris des populations.

L'Autorité de sûreté nucléaire, l'ASN a été prévenue vers 7h30 du matin, le lendemain.

Pour les populations ce n'est qu'en début d'après midi que l'alerte a été donnée avec consigne de ne pas boire l'eau du robinet. Les préfectures se sont mélangé les pinceaux entre les grammes et les microgrammes puis, l'exploitant a revu ses chiffres à la baisse : le rejet ne serait plus de 360 kg mais de 75 kg. Il n'empêche, selon la CRIIRAD (Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité, organisme indépendant créé en 1986 au lendemain de la catastrophe de Tchernobyl, avec pour ambition de contrôler et d'informer les populations sur les pollutions radioactives et les risques liés au nucléaire) : sur la base de ces nouvelles données, la quantité d'uranium rejetée reste très importante, 27 fois supérieure à la limite annuelle autorisée. Car, pour faire simple, l'exploitant est autorisé à rejeter chaque année 72 millions de becquerels d'uranium- une unité de mesure de radioactivité. Et bien lors de l'incident, 2 milliards de becquerels ont été rejetés ! Mais ce n'est pas tout. Il y a aussi un problème de concentration radioactive. Lors de l'incident, l'uranium a été rejeté en partie sur le sol et dans la rivière la Gaffière. Ce qui est strictement

interdit car il n'y a aucune garantie de dilution. Résultat, la limite réglementaire a été pulvérisée avec une concentration de plus de 300 000 Becquerels par litre au lieu de 50 Bq/l. Voilà qui donne, à juste raison, du grain à moudre aux opposants au nucléaire (voir pages centrales).

Une petite couche en plus

L'association « Les enfants de Tchernobyl » publie dans sa revue de juin un article sur les faibles doses. Ces faibles doses qu'on nous rétorque toujours à chaque incident. On y apprend donc que des scientifiques russes ont constaté qu'une faible dose de radiation chronique s'avère plus destructrice sur le génome humain qu'une forte radiation ponctuelle (et ils savent de quoi ils parlent, ils ont droit aux deux radiations). Pour enfoncer le clou, une étude allemande pour le compte de l'office fédéral de protection radiologique publiée dans la revue « European Journal of cancer » démontre une corrélation entre la fréquence des cancers chez les enfants et la proximité du lieu d'habitation de ces derniers avec une centrale nucléaire.

www.lesenfantsdetchernobyl.fr

Mortalité des huîtres

Cet été, le bassin d'Arcachon (mais pas seulement) a été secoué par l'émotion suscitée par la forte mortalité des huîtres de un an. Cette mortalité de 40 à 100 % selon les endroits plonge les producteurs dans un grand désarroi, certains demandant la suppression du test de contrôle (casser le thermomètre pour combattre la fièvre ?). Plusieurs pistes sont enfin évoquées pour expliquer la virulence du virus en cause : l'urbanisation intense, les émissaires en mer des diverses épurations, les peintures des bateaux de plaisance, un printemps pluvieux lessivant des engrais... Comme on le voit la cohabitation est difficile et nécessiterait une protection et une législation draconienne.

Port de Bayonne : La CCI en tête

La concession du port de Bayonne était soumise à la commission de délégation des services publics de la Région. Il y avait deux candidats : La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne pays basque et l'entreprise Véolia. La CCI, actuelle concessionnaire a été classée en tête. Certes ! il y a sans doute de bonnes raisons mais pourquoi n'avoir pas rendu publics les deux projets, pourquoi n'avoir pas organisé en amont un débat sur l'estuaire, quelles sont les propositions des deux concurrents sur le dégazage des navires par exemple ? On notera simplement qu'encore une fois, riverains de l'estuaire et simples citoyens n'auront pas eu leur mot à dire !

Brisous : Bonjour les camions !

On apprend en lisant le compte-rendu d'une réunion sur le centre de fret, qu'un nouvel accès par l'échangeur de Briscous est à l'étude. Cela ravira les riverains de la route Briscous-CEF (voir article sur le projet ferroviaire).

Nouvelles normes pour les eaux de baignades

Les nouvelles normes pour les eaux de baignades prévues pour être appliquées en 2015 vont contraindre les communes estuariennes à de gros efforts. En effet selon les résultats actuels, les plages proches des estuaires ne seraient pas conformes en 2015. Les cours d'eau devront donc être plus propres, cela passe par des travaux sur les communes de l'estuaire mais aussi dans les communes en amont. Rappelons qu'aujourd'hui, toutes les plages ont des résultats conformes car tous les matins très tôt la *Lyonnaise des Eaux* effectue des analyses pour le compte des communes. Si les résultats sont mauvais on met le drapeau rouge, la

baignade est interdite et donc la DDASS ne fait pas de prélèvements. Ainsi la DDASS ne prélève que lorsque les résultats sont bons, ce qui explique les résultats officiels satisfaisants.

D'après l'ONU, les OGM ne résoudre pas les problèmes de faim dans le monde, encore un mythe qui s'écroule !

Alors que les appels partisans se multiplient pour le recours massif à la technologie transgénique afin de « résoudre la crise alimentaire mondiale », de nouvelles études scientifiques viennent contredire ces voix et révèlent que la modification génétique diminue la productivité des cultures.

Une étude, qui a été menée sur une période de trois ans à l'University of Kansas, épicerie de la ceinture agricole américaine, a découvert que le soja transgénique produit environ 10 % de moins que son équivalent conventionnel. Ces résultats viennent contredire toutes les affirmations des défenseurs de la biotechnologie qui soutenaient que les OGM augmentaient les rendements.

Pour en savoir plus : coordination@eh.anti-ogm.org

Oui, oui ! je sais... c'est la rentrée scolaire... Ça fait des frais, tout ça...

M'enfin ! Un abonnement à ce prix là, vous ne le trouverez...



NULLE PART AILLEURS !
Et encore moins les infos de mon journal !

Du côté du projet ferroviaire...



« **Le train peut aller plus vite... il arrivera à la même heure** »

Sous ce titre, le journal *Le Monde* a publié le 19 juillet un article de Gilles Bridier. Outre une étonnante partie de bras de fer entre la SNCF et RFF sur le sujet, dans notre zone, les citations suivantes, peuvent intéresser les populations concernées par la ligne nouvelle. Pour les personnes disposant d'internet, nous pouvons à leur demande leur faire parvenir l'intégralité de l'article.

L'introduction vaut déjà le détour : « *Le coût des aménagements, les nuisances sonores, la consommation d'énergie, les limites techniques, le nombre de voyageurs transportés : dans de nombreux domaines, la très grande vitesse peut, d'un coup, se retourner pour devenir un handicap. Où se situe ce point de bascule ? A quel moment un train va-t-il trop vite ? C'est la question que se posent actuellement les acteurs du transport ferroviaire français* »

Véronique Wallon, directrice de la stratégie à Réseau Ferré de France déclare : « *Il est possible que l'on soit obligé de diminuer la vitesse des trains pour en faire circuler plus.* » « *... une performance à 220 km/h semble suffisante.* »

Et chemin faisant on découvre que « l'Allemagne a déjà décidé de limiter la grande vitesse ferroviaire à 250 km/h. »

Bref il y a dans cet article, des lignes que l'on aurait pu écrire, voire que l'on a déjà écrites, mais il est aussi possible qu'hélas, comme souvent, les citoyens aient raison trop tard. A moins que notre mobilisation continue à s'étendre...

Cohérence... vous avez dit cohérence ?

Le journal Sud-Ouest du dimanche 27 juillet publie un article intitulé : « *Transports. La fréquentation du TGV baisse sur la Côte Basque ; celle de l'avion progresse encore. De plus en plus de monde dans les airs* ».

Et de nous expliquer, que les lignes à bas coûts dopent l'avion. A l'heure du baril au sommet, voici un résultat étonnant.

M. Borotra, maire de Biarritz a envoyé ses fidèles lieutenants expliquer pendant le débat sur le projet ferroviaire, que le train pollueait moins que l'avion (ce qui est vrai pour le CO2 et mérite analyse sur le coût réel du nucléaire) mais pendant ce temps le même maire fait des pieds et des mains pour attirer les lignes aériennes à bas coût (« Madrid, une priorité ». s'écrie-t-il en gras dans le Sud-Ouest du 2 avril).

Le résultat est là !

L'autoroute ferroviaire, ça grince

Le 20 juin s'est tenue une réunion consacrée à la future autoroute ferroviaire. Nous y trouvons tout d'abord une façon bien singulière de fonctionner. M. Essig représentant de la société Modalohr, celle qui fabrique les wagons surbaissés (mais qui nécessitent une réfection de tous les tunnels pour près de 130 millions d'euros à charge de RFF) était mandaté par, nous ouvrons les guillemets : « Les ministres Bussereau et Borloo » (auparavant il l'était par Monsieur Rousset).

Trois techniques sont en concurrence : les wagons à petites roues, Modalohr et la corbeille AFL de Novatrans.

Ainsi le vendeur de la technique Modalohr, est aussi l'animateur mandaté par les ministres et le président de la Région. Vous avez déjà essayé de vous vendre un produit à vous-même ? Vous pensez que dans ce type de figure on peut s'attendre à une concurrence loyale ? Et tout d'un coup il nous revient une réponse de M. Maudet chef de projet à RFF qui lors de notre dernière entrevue répondait ainsi à l'évocation du fiasco de l'autoroute ferroviaire Perpignan-Luxembourg : « *RFF a toujours été contre l'autoroute ferroviaire, c'est une solution qui nous a été imposée par le lobby de l'industrie ferroviaire* ». Mais oui nous y sommes, en plein dedans ! Nous gardons précieusement le compte rendu de cette réunion car on y concède que l'autoroute ferroviaire Perpignan-Luxembourg a un taux de remplissage de 30 % (moins selon la Vie du Rail et le journal La Croix, mais ne mégotons pas). M. Witemberg représentant la ville de Bayonne explique que sur les 30 allers-retours de l'autoroute ferroviaire 7 pourraient l'être à partir de

Mouguerre (sur la voie existante donc !) et il annonce 10 millions de tonnes par an pour le combiné (containers sur les wagons comme maintenant) en 2012 et que l'auto-route ferroviaire pourrait en drainer 3 millions de plus. Il n'a pas lu l'expertise indépendante qui juge ces chiffres trop optimistes. Nous ne manquerons pas de faire le point en 2012 mais faisons remarquer que nous en sommes à 3, 186 millions fin 2006 (chiffres de l'observatoire des transports franco espagnol englobant 2,381 millions de tonnes à Hendaye et 0,805 millions à la zone de fret (la SNCF annonçant pour cette même année 2006 : 2,985 issus de 2,361 à Hendaye et 0,624 à Mouguerre, comprenez qui pourra). Pour 2007 il semblerait que la SNCF annonce (les chiffres ne sont pas publiés) 2,578 millions à Hendaye et 0,821 à Mouguerre soit un total de 3,399 millions de tonnes (on est bien loin des 13 millions en 2012 !).

Enfin nous apprenons de la bouche des représentants du Conseil Général le projet d'un accès au centre de fret par l'échangeur de Briscous. Qu'on se le dise du côté de Briscous et de la route Briscous-centre de fret, il y a des dommages collatéraux en route !

Tout cela sans qu'on évoque le moins du monde la mise en route des trains longs censés diminuer le nombre de trains.

Le tout en l'absence des maires du canton qui, semble-t-il, grincent un peu sur la question matérialisée par « *la position réservée du président du SMACEF monsieur Iriart* ».

V. Pachon





Par JM. FAYE

Brevés Sociales

LAB et les prud'hommes

★ L'Assemblée nationale du syndicat LAB a été clôturée fin Juin par une manifestation à travers les rues de Cambo. Une manifestation qui a réuni 100 personnes des sept provinces basques. Entre autres revendications, Géronimo Prieto, leader du syndicat, a demandé la création d'un conseil de prud'hommes à St Palais. Le syndicat a axé ses travaux également sur la dénonciation de la disparition des services publics dans le pays basque intérieur et de la politique néolibérale forcenée.

L'opposition biarrote contre « Biarritz Océan »

★ Début août, l'opposition municipale dans son ensemble s'est mobilisée contre le projet de Borotra et a même saisi le tribunal administratif pour un recours en annulation le 5 août dernier. Pour l'opposition, le projet de la majorité municipale est « inutile, inadapté et ruineux ». Les opposants sont pour l'agrandissement du musée de la mer mais contre la cité du surf. Le coût de la réalisation pharaonique de la structure atteindrait 2,2 millions d'euros par an. D'après les opposants, pour qu'un tel projet soit viable, il faudrait 1500 visiteurs par jour en moyenne, établis sur l'année. Ce qui signifie qu'avec les périodes « creuses » cela devra être « doublé » en période estivale.

Les femmes et la formation

★ Une étude statistique réalisée par le ministère de l'emploi (DARES) auprès de 4 752 candidats à la certification d'un BEP pour validation des acquis de l'expérience (VAE), montre que 9 personnes sur 10 sont des femmes, âgées de plus de 40 ans, travaillant à temps partiel et recherchant une certification dans le secteur sanitaire et social. A noter en plus qu'au

moment de la demande de VAE, un candidat sur 10 est par ailleurs demandeur d'emploi.

Jeunes immigrés en danger

★ En Juin, le collectif de soutien des exilés du 10^{ème} arrondissement de Paris, signalait la situation de certains mineurs et déplorait l'existence d'un dispositif « incapable de s'adapter à l'afflux des mineurs ». La limitation volontaire des places d'hébergement a laissé des dizaines de jeunes dans les rues. Même ceux en possession d'un document d'identité prouvant leur minorité. De plus, ils se colinent l'hostilité de certains habitants excédés. Plus aucune tolérance n'est possible. Les effets de la politique Hortefoux.

La machine à expulser

★ Une courbe en hausse, celle des expulsions. De juin 2007 à mai 2008, 29 729 étrangers en situation irrégulière ont été reconduits à la frontière, soit une augmentation de 31 %. La hausse atteint même 80 % sur les 5 premiers mois de l'année. D'autre part l'immigration croît de 36,7 % quand l'immigration familiale chute de 12,6 %. Certains syndicats de policiers dénoncent une pression constante sur les personnels pour une « culture du résultat » qui conduit à la course aux chiffres. La dignité humaine passe allègrement à la trappe.

Surpopulation carcérale toujours

★ « Plus de grâce collective » indiquait Sarkozy en juillet dernier au motif que le droit de grâce ne pouvait servir à « gérer les prisons ». Mais le problème des prisons ne se règle pas pour autant et le nombre de personnes détenues a augmenté de 23,6 %. Par ailleurs, aucun processus n'est mis en place pour traiter les racines du mal et le problème reste entier. Le niveau de la surpopulation carcérale est alar-

mant et la prévention (et ses moyens) est en panne. Le répressif est privilégié et au bout du compte alimente le phénomène de surpopulation carcérale.

Moral des ménages : en baisse !

★ Ca décline dur le moral des ménages. En juillet 2008, il est encore tombé de 2 points par rapport à juin. Une enquête réalisée auprès de 2000 personnes entre le 1^{er} et le 22 juillet montre une forte augmentation des craintes liées au chômage. La récession est dans toutes les têtes et sur toutes les lèvres et les économistes n'envisagent pas d'amélioration pour les mois à venir. A cela s'ajoute un ralentissement important du marché de l'immobilier en lien, bien sûr, avec le moral des ménages.

PERRIER c'est fou... de répression

★ Le groupe Nestlé est en conflit avec les salariés de l'usine Perrier de Vergèze. La discorde est née de la menace de délocalisation de l'activité de mise en bouteille avec comme point d'orgue le licenciement du trésorier CGT du Comité d'Entreprise. En Octobre 2007, ce dernier avait eu une altercation avec un agent de maîtrise en dehors de l'usine. Quelques jours plus tard, la direction envoyait 500 mails en interne et prévenait la presse régionale qu'un cadre du site avait été « agressé » par un élu CGT. L'inspection du travail saisie

avait dans un premier temps refusé le licenciement au motif que le lien entre la dite agression et l'activité professionnelle de la victime n'était pas établi. Mais saisi par Nestlé le ministère du travail a tranché en sens inverse. Ben voyons !

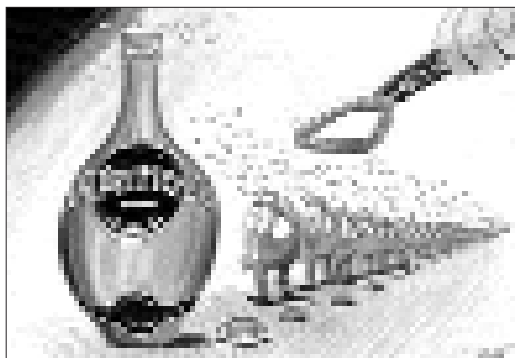
Dépénalisation du droit des affaires

★ Grâce à la future loi de dépénalisation, la DGCCRF (répression des fraudes) aura du mal à « officier ». La plupart des infractions au code de la consommation ne donneront plus lieu qu'à de simples « injonctions administratives ». Le Canard Enchaîné du 2 août 2008 donne l'exemple du margoulin qui vendait du poulet industriel sous « label rouge » et qui risquait 37 500 euros d'amende et 2 ans de prison. Dans le futur, il ne recevra qu'un courrier l'enjoignant de se mettre en règle. De plus, les « injonctions » administratives ne seront plus rendues publiques... Les fraudeurs seront tentés de continuer.

LAB encore !

★ À la mi-août, le syndicat basque a une nouvelle fois dénoncé le travail du dimanche et plus particulièrement au magasin CHAMPION à Hendaye. Pour cette organisation, l'habitude de la dérogation est prise et la réglementation est bafouée. Les employeurs ne respectent plus vraiment l'heure butoir légale de midi (heure de fin des dérogations permanentes). Les travailleurs permanents sont payés

double le dimanche mais pas les travailleurs saisonniers. LAB s'apprête à saisir le TGI pour faire cesser ce trouble illicite et appelle les salariés concernés à saisir leurs syndicats.



On ne hurle pas dans les tribunaux

Et pourtant...

Parmi la centaine de personnes, membres de la famille Kuka, militants-citoyens présents le 18 juillet à l'audience du tribunal de Bayonne, où une décision devait être prise quant à la prolongation de la rétention d'Aleksander et Arieta Kuka et de leurs deux enfants de 5 et 7 ans, beaucoup auraient volontiers hurlé leur dégoût et leur colère quand la juge a annoncé qu'ils retourneraient le soir même au centre d'Hendaye.

Dégoût de cette politique qui permet de traiter des gens comme des délinquants, d'emprisonner des enfants, sous prétexte qu'ils sont « sans papiers », boucs émissaires de l'imbécillité raciste de beaucoup de nos concitoyens et de ceux qui flattent ces instincts.

Les Kuka ont fui leur pays car ils étaient sous le coup d'une « cannoun », la version albanaise de la vendetta. La menace a été attestée par le Conseil des Anciens de leur village d'origine. Le frère d'Aleksander a d'ailleurs obtenu l'asile politique pour la même raison. Aleksander travaille, son patron a proposé de lui faire un CDI, Arieta parle parfaitement le français (n'est-ce pas un des critères essentiels d'intégration dans les lois sarkozo-lepénistes en vigueur), les enfants sont scolarisés depuis deux ans à Pau. Peut-on donner plus de garanties ?

De plus, ces dangereux individus, loin d'être des clandestins, vivent depuis des mois à la même adresse, où ils ont été arrêtés le 16 juillet 2008 en vertu d'un arrêté d'expulsion du... 23 octobre 2007.

Bizarre cette tentative d'expulsion en plein été. Ne serait-ce pas pour éviter une

trop grande mobilisation des familles de l'école où sont scolarisés les enfants Kuka ? Machiavélique choix de date s'il en est.

Si M. Hortefeux obtient sa prime au mérite en fin d'année pour avoir expulsé entre 25.000 et 30.000 personnes il le devra au zèle de nombreux fonctionnaires comme le représentant du Préfet des Pyrénées Atlantiques à l'audience.

A l'en croire, ce dernier était « désolé de la situation », mais il s'est également permis de laisser entendre que le métier d'Aleksander, maçon, n'étant pas une profession « sous tension » celui-ci prenait le travail d'un Français. Ca ne vous rappelle personne un tel argument ?

Le tribunal d'appel de Pau a, le 21 juillet, annulé le jugement de Bayonne. L'argument de Laurence Ardouin l'avocate de la famille démontrant que l'audience avait débuté à 14 h 30 alors que la garde à vue de la famille s'achevait à 12 h 45 a été recevable à Pau alors qu'il ne l'avait pas été à Bayonne. Les deux enfants et leurs parents ont dû à cette différence d'appréciation de passer trois nuits supplémentaires au centre de rétention !

Ils sont donc de retour chez eux, en attendant la réponse à leurs deux recours, l'un auprès de la commission d'appel de l'Office de Protection des Réfugiés et Apatrides, l'autre auprès de la Cour d'Appel du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Affaire à suivre... de près !

André Garo

A65

La pipistrelle vous salue bien

Nous ne résistons pas au plaisir de reproduire ci-dessous un article du Canard Enchaîné... Le même sort attend les zones sinistrées par la LGV !

On tombe rarement sur des arrêtés préfectoraux rigolos. Celui-ci l'est résolument. Daté du 7 juillet, il dresse une liste de dérogations : « La société A'liénor est autorisée à détruire 15,6 km d'habitats linéaires de Musaraigne aquatique (...). La société A'liénor est autorisée à détruire des aires de repos et / ou des sites de reproduction et des individus isolés de Murin à oreilles échanrées, Murin d'Alcathoe, Murin à moustaches, Oreillard roux, répartis au sein de 155 hectares d'habitats potentiellement favorables. On le voit, ce comique est de répétition.

Continuons : « La société A'liénor est autorisée à détruire des nids, œufs et nichées d'oiseaux protégés, tels que décrits dans le dossier de demande ». Et ça continue comme ça, des tas d'espèces sont offertes à la société A'liénor qu'elle peut bousiller la conscience tranquille, le grand Rhinolophe, le petit Rhinolophe, la Pipistrelle de Nathusius, la Cistude d'Europe, l'Orvet fragile, toutes ont des noms à se rouler par terre de rire, la grenouille de Perez, le triton marbré, la couleuvre d'Esculape, ah! ah ! Toutes sont des espèces protégées et leurs habitats aussi sont protégés, et la société A'liénor peut en détruire sur des dizaines et des centaines d'hectares, sans compter quelques végétaux sur lesquels elle peut aussi se défouler, le lotier velu, le rossolis à feuilles intermédiaires le scirpe des bois, arrêtez, c'est trop drôle.

Quelle est donc l'activité de cette mystérieuse société A'liénor, qui lui vaut ce délicat privilège en notre ère post-Grenelle de l'environnement, censée protéger les petites bêtes, et tout spécialement les

petites bêtes protégées ? La société A'liénor est tout simplement concessionnaire de l'auto-route A 65.

Or l'autoroute c'est sacré. L'autoroute, ça ne se discute pas. L'autoroute balaie tout sur son passage. Le Conseil d'Etat ayant récemment rejeté les recours de ces obscurantistes d'écologistes la société A'liénor va pouvoir construire les 150 km d'autoroute qui vont relier Pau et Langon, et c'est fête. Et ne venez pas nous rappeler la promesse du ministre Borloo lors du Grenelle : « Nous n'augmenterons plus de façon significative les capacités routières et aéroportuaires » : si vous avez cru à ces salades, vous ne méritez même pas d'être classé parmi les espèces protégées. Car ce n'est qu'un début, le coup du Langon-Pau. Déjà, ce 16 juillet, c'est un autre bout d'autoroute vachement « non significatif » qui a été déclaré d'utilité publique : les 45 km de Lyon-St Etienne. Et il y en a encore des tas comme ça ! Pas moins de 80 projets sont dans les tuyaux, notent les militants anti-autoroute (oui, ça existe !) de Stopautoroutes, qui viennent de tenir leur première réunion nationale. Environ 2 300 km non significatifs n'attendent plus que des feux verts, des arrêtés préfectoraux, des « comités de suivi » (car évidemment la société A'liénor devra mettre en place des « mesures de compensation » qui seront suivies par un « comité de suivi »).

Répétons-le tous en chœur : l'autoroute, ça désenclave. Voyez le Nord-pas-de-calais, l'une des régions où il y a le plus d'autoroutes au mètre carré : plus désenclavée y a pas. Ça n'empêche pas l'un des taux de chômage les plus forts de France, dites-vous ? C'est que vous êtes de mauvaise foi. Ou alors vous n'avez pas de bagnole.

Jean-Luc Porquet

Le Canard Enchaîné, 23 juillet 2008

La vallée d'Aspe a besoin d'air pur

80^{ème} anniversaire de la ligne, inaugurée en 1928

Une fois de plus nous étions une centaine de militants à manifester le samedi 19 juillet à Bedous.

CETTE manifestation était organisée par la *Sépanso-Béarn*, le *CRELOC* (Comité pour la réouverture de la ligne Oloron Canfranc), la *CREFCO* (Coordinadora para la Reapertura del Ferrocarril Canfranc-Olorón) et la *Fédération des écologistes de Saragosse*, pour la réouverture de la ligne « Pau - Canfranc ». Nous avons effectué une marche symbolique avec traversée du tunnel de l'Araou de 276 m, pour arriver à la gare de Bedous.

Puis vinrent les prises de parole, directement sur le quai. Se sont exprimés, outre le président et le secrétaire honoraire, Luis Granell en français pour la *CREFCO*, les responsables de la CGT, le représentant de la *FNAUT*, fédération des usagers des transports, puis Georges Labazée, représentant le Conseil régional et départemental. Enfin, le maire de Bedous qui est descendu exprès de sa montagne. Des deux côtés des Pyrénées, le lobby routier poursuit ses projets délirants. Trois autoroutes sont en chantier et convergent vers Jaca, depuis Lérida, Huesca et Pampeune ! Elles seront gratuites ! Tous les syndicats de cheminots français et espagnols, toutes les associations de protection de la nature se sont engagées avec bien d'autres organisations dans ce combat pour reporter vers le rail le trafic de marchandises. Quinze camions se sont déjà crashés dans le gave. Ça suffit !

Une première victoire : les 25 km de voies d'Oloron à Bedous

La régénération de la voie sur ces 25 Km est prévue pour 2010 et financée en totalité par la région Aquitaine à hauteur de 30 millions d'euros, sous maîtrise d'ouvrage de Réseau Ferré de France (RFF), en prolongement de la section Pau-Oloron (36 km), actuellement en



Samedi 19 juillet à Bedous, en vallée d'Aspe.

service, mais qui nécessite 35 M d'euros aujourd'hui bien inscrits au contrat de plan.

Les inquiétudes de nos camarades cheminots

Alors que le Président de la République et le Gouvernement Français affichent leur volonté commune de participer à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et d'encourager l'utilisation d'autres énergies moins coûteuses et moins polluantes, le gestionnaire du Réseau Ferré Français (RFF), vient de décider de dés-électrifier la portion de ligne Pau - Oloron dès le mois d'août. Suite à cette décision stupéfiante, la *SNCF* fera circuler à partir du 1^{er} septembre 2008 du matériel diesel d'ancienne génération X2200 qui engendrera obligatoirement des nuisances pour les riverains, les usagers et les cheminots. Nos camarades de la CGT se demandent pour quelles raisons, les engagements nationaux ne sont-ils

pas respectés sur le terrain. Et pourquoi le Conseil Régional Aquitain accepte-t-il de voir remplacer ses TER électriques par des TER diesel, sur Pau - Oloron, en payant près de 400 000 euros de plus par an. Cette décision de dés-électrifier ne peut-être qu'un obstacle de plus à la bonne marche de la réouverture de la ligne de Pau à Canfranc. Cela doit inquiéter l'ensemble des acteurs qui luttent pour la réouverture de cette ligne.

Un contexte politique contradictoire

Côté français : vu de Paris la solution serait un tunnel de base, une Traversée Centrale des Pyrénées.

Côté espagnol : l'Espagne, privilégie seulement les grands axes. On roule à 220 km/h de Zaragoza à Huesca aussi bien à écartement ibérique qu'international. De Huesca à Canfranc, on roule moins vite et la *CREFCO* (*CRELOC* espagnol)

regrette que les travaux de modernisation, même s'ils prévoient l'écartement européen, soient insuffisants : en quantité et qualité. Mais les pressions restent fortes : milieux économiques politiques, journalistiques.

Le *CRELOC* et le *CREFCO* pensent que pour réussir un report modal vers le rail, il faut rouvrir le Canfranc et qu'il y a urgence face au lobby routier.

« *Éric Pétetin, dit l'Indien, avait vu juste, on aurait dû l'écouter davantage ; et on le regrette* », reconnaissent maintenant tous ceux qui se sont heurtés, parfois violemment, à lui. Aujourd'hui, la population de la vallée, qui n'a rien vu venir des promesses de développement, ne croit plus aux miracles du tunnel. Elle s'inquiète de l'intensification du trafic routier et de la défiguration du site. Les élus eux-mêmes ont changé de ton.



LAMINAK OU LAMINOIRS ?

Il fut un Il temps, guère éloigné, ou la rive nord de l'estuaire de l'Adour et l'arrière dune littorale étaient tapissées d'une épaisse forêt de pins et de chênes liège, c'était dans les années cinquante, un demi-siècle donc. Un temps presque « mythique » où les derniers *Laminak* venus des sous-bois du tout proche Pays basque, pouvaient encore être aperçus par un œil exercé ! Le dernier d'entre eux disparut avec l'arrivée des « Orques » nommés Satec et Socadour, des patronymes qui n'inspiraient pourtant pas la terreur, mais qui en exhalant leur haleine chargée de fluor et en crachant l'acide partout aux alentours, amenèrent la disparition des gentilles créatures, mais aussi celle de la forêt et le « pourrissement » de la mer et de la rivière Adour. Cette histoire, véridique explique pourquoi les populations, échaudées par les engagements non tenus, sont devenues particulièrement méfiantes quant aux promesses qui leur sont faites par les notables ! Un terme parfaitement adapté d'ailleurs (*not able*, dans la langue de Shakespeare).

LE SUJET que nous allons donc aborder ne concerne pas le retour des laminaks sur la rive nord de l'Adour, mais bien l'arrivée de trois laminoirs. Les maîtres d'œuvre de ces projets étant, le Conseil Général des Landes, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne et le Conseil Régional. Les Entreprises postulantes sont : La Société Italienne BELTRAME et le groupe Espagnol CELSA. actuel et sans doute « provisoire » propriétaire de l'Acierie ADA, en attendant... M. MITTAL ? Ces laminoirs s'installeraient donc sur les terrains de l'ex usine Socadour pour la société BELTRAME et sur des terrains appartenant à la CCIB et à la société INTERFERTIL (source DRIRE Bayonne), en ce qui concerne CELSA. Le laminoir Beltrame serait un laminoir à froid, les laminoirs Celsa se composent d'un laminoir à froid plus un laminoir à chaud, chauffé au gaz. Nous utilisons le conditionnel, car il n'y a aucune information officielle disponible, pour « cause de confidentialité » concurrence industrielle oblige !

Ni les élus ni les services de l'état ne semblent en mesure d'être plus précis. Nous avons la désagréable impression, de vivre dans une république bananière où ce sont les industriels qui mènent le jeu en faisant une sorte de lobbying et le dossier étant bouclé, les « notables » n'ont plus qu'à signer. Pour ce qui est de la stratégie de ces groupes et du conseil général de Landes, on peut légitimement s'interroger, car ces deux groupes concurrents qui s'installent au même endroit, partageant les mêmes quais, seraient intéressés par un prix de l'électricité et de l'eau particulièrement compétitifs. Ce qui ne nous surprend pas, au CADE

et à IDEAL, puisque la qualité de l'eau fournie par le SYDEC étant inadaptée à cette industrie, la DRIRE leur proposerait de puiser dans la nappe phréatique, mieux et moins cher ! Après ADA qui a été autorisée à puiser dans un premier temps 60 m³/h puis 300. De l'eau gratuite pour les industriels alors même que l'on s'alarme pour la ressource en eau dans les années futures, nous ne comprenons pas. Il semblerait que le puisage ne « serait » que de 15 m³/h et uniquement pour remplacer l'eau de purge, dans le cas de BELTRAME. Les nuisances sonores seraient, quant à elles, quasiment nulles. C'était la même chose pour ADA lors de l'étude d'impact ! C'est un peu différent actuellement. Les rejets atmosphériques. Nuls également. Attendons l'étude d'impact. Mais plausible.

Tout cela semble encourageant mais l'expérience nous a démontré que l'on devait être vigilant et nous le serons et notamment sur le problème de la route portuaire CD 85 qui voit se mêler actuellement trafic banal et trafic industriel, l'implantation de ces nouvelles industries rendra indispensable la réalisation d'une autre voie de desserte pour la plage de la

digue, réservée à la population, pour des raisons de sécurité évidentes.

Nous demanderons également que des piézomètres soient installés sur l'ex site SOCADOUR afin de vérifier l'état de la nappe phréatique. Nous avons entendu dire que les « orques » crachaient leur acide et autres liquides partout alentour ! A l'époque ! Un demi-siècle.

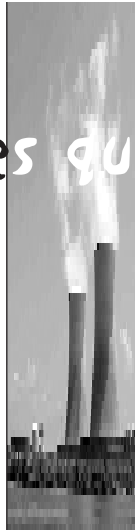
Le conseil général des Landes déclare que l'autorisation d'utiliser les terrains pour la construction de ces laminoirs est fixée à la fin 2009, entre temps les diverses autorisations auront du être obtenues et les enquêtes publiques effectuées. Toute construction intervenant avant serait donc exécutée aux risques et périls de l'industriel.

Du pain sur la planche pour les DRIRE et les bureaux d'études.

En résumé un projet intéressant pour la région et gros créateur d'emplois, la seule inconnue résidant dans la volonté des industriels à respecter leurs engagements et de celle des services de l'état à faire respecter les arrêtés et la réglementation en vigueur.

Après le Grenelle de l'environnement, plus rien ne doit être pareil, croisons les doigts !





LE réseau « Sortir du nucléaire » impulse une campagne sur ce sujet. Il diffuse une plaquette très pédagogique dont nous reprenons ci-dessous les meilleurs morceaux. La plaquette est accompagnée d'une carte postale pétition au président de la république pour que chacun d'entre nous puisse s'impliquer.

Vous trouverez cette plaquette dans nos deux cinémas favoris : l'Atalante et l'Autre cinéma ainsi qu'après du CADE (Collectif des Associations de Défense de l'Environnement) qui tient ses permanences le deuxième et troisième vendredi de chaque mois à la MVC du Polo Beyris à Bayonne à 18h. Pour en savoir plus : <http://www.ninu-cleaire-nieffetdeserre.org>

Petites mises au point concernant quelques idées reçues

• Est-ce que le nucléaire émet du CO2 ?

Contrairement aux idées fausses colportées par l'industrie nucléaire, la filière prise dans son ensemble rejette des volumes de CO2 non négligeables, liés au cycle de vie des réacteurs, de leur combustible, et aussi à la nécessité de recourir à des centrales thermiques à flamme lors des pointes de consommation. Au final, le nucléaire rejette bien plus de gaz à effet de serre par KWh produit que l'éolien ou l'hydraulique !

• Est-il vrai que le nucléaire est une source importante

d'énergie pour l'humanité ?
Non, pour une raison simple : le nucléaire « civil » ne sert qu'à produire de l'électricité. Or d'après l'Agence Internationale de l'Energie, l'électricité ne fournit que 16 % de l'énergie totale consommée dans le monde (chiffres 2006). Comme seuls 16 % de cette électricité sont produits par le nucléaire, celui-ci ne représente au final que 2,5 % de l'énergie consommée sur la planète !

• Pourquoi ne pas remplacer toutes les centrales électriques fonctionnant au charbon, au pétrole, ou au gaz par des réacteurs nucléaires pour produire moins de CO2 ?

La production mondiale actuelle d'électricité est d'environ 18 235 TWh. Si on voulait l'assurer uniquement par du nucléaire, il faudrait immédiatement construire quelque 1500 réacteurs, un peu partout dans le monde... Or c'est tout simplement impossible : les ressources financières, industrielles et matérielles de la planète n'y suffiraient pas ! De plus, le rapport 2007 du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) montre que les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables permettent de réduire les émissions de CO2 beaucoup plus efficacement que le nucléaire, à moindre coût et plus rapidement !

• Alors pourquoi ne pas utiliser le nucléaire en combinaison avec d'autres options énergétiques afin de lutter contre le dérèglement climatique ?

Campagne

« Ni nucléaire ni



Pour deux raisons. Tout d'abord, le nucléaire ne peut pas être considéré comme une « option » : investir dans son utilisation signifie accaparer d'énormes moyens financiers et humains dont seront forcément privées les alternatives possibles. Aujourd'hui, les 2/3 des fonds de recherche européens sur l'énergie sont monopolisés par le nucléaire ! Ensuite, les technologies alternatives (solaire, éolien, biomasse, géothermie, etc...) rendent le nucléaire superflu : associées aux économies d'énergie, elles sont déjà assez performantes pour le remplacer.

• Cela signifie que l'on pourrait dès aujourd'hui envisager de se passer du nucléaire ?

Tout à fait ! L'abandon du nucléaire n'est qu'une question de volonté politique. Le Réseau « Sortir du nucléaire » et les associations « Virage Energie », « Les 7 vents du Cotentin » et « Négawatt » ont démontré l'efficacité des alternatives énergétiques dans plusieurs études basées sur les technologies actuelles. Bien sûr, ces dernières pourront être perfectionnées d'autant plus

vite et mieux qu'on leur attribuera les subventions et avantages dont bénéficie aujourd'hui le nucléaire.

• Mais l'abandon du nucléaire ne signifierait-il pas la perte d'un nombre considérable d'emplois ?

Non : à investissement égal, il y a bien plus d'emplois à créer dans les secteurs des économies d'énergie et des énergies renouvelables. En Allemagne, le plan de sortie du nucléaire a entraîné la création de plus de 250 000 postes, et les syndicats de salariés l'ont soutenu sans ambiguïté. Plus important encore : les emplois créés dans les secteurs des alternatives énergétiques ne menacent pas la vie des travailleurs, contrairement à ceux que propose l'industrie nucléaire.

• Alors pourquoi assiste-t-on à une relance du nucléaire partout dans le monde ?

En fait, cette relance n'existe pas : il s'agit d'un bluff destiné à masquer les graves difficultés que rencontre l'industrie nucléaire. La plupart des chantiers annoncés ne visent qu'à remplacer de vieux réac-

nationale effet de serre ! »

teurs. La part du nucléaire dans la production d'électricité n'augmentera donc pas. Selon l'Agence Internationale de l'Energie, cette part va même diminuer durant les 30 prochaines années !

• **Et qu'en est-il des futures technologies, telles que la surgénération ou la fusion ?**

Leur programmation vise à maintenir le mythe que le nucléaire sera un jour une solution énergétique pour la planète. Mais l'exploitation industrielle de ces techniques reste hypothétique. Tous les essais de surgénération menés jusqu'ici ont été abandonnés car trop dangereux et trop chers. Quant à la fusion, on échoue à la mettre au point depuis 50 ans malgré des investissements colossaux. Selon les dernières estimations, elle serait utilisable vers 2070. Ou jamais... De surcroît, ces technologies répondraient mal aux besoins énergétiques et poseraient de graves problèmes. Enfin, pour enrayer le dérèglement climatique, il faut diviser par deux les émissions mondiales de gaz à effet de serre avant 2050. Inadaptées et hypothétiques, la surgénération et la fusion seraient donc de toute façon hors délai face à l'urgence climatique.

• **Donc en définitive, le nucléaire ne peut jouer aucun rôle dans la lutte contre le dérèglement climatique ?**

Aucun. D'ailleurs, malgré les efforts du lobby pro-nucléaire, cette énergie est exclue des mécanismes du protocole de Kyoto (1997). A l'inverse, le protocole prône « l'accroissement de l'efficacité énergé-

que » et la recherche, promotion, mise en valeur et utilisation accrue de sources d'énergies renouvelables.

Le nucléaire n'est pas une solution mais une source de problèmes !

• **Certains déchets produits par les centrales nucléaires sont dangereux pendant des centaines de milliers d'années.**

Réduire leur radioactivité est impossible et aucune solution satisfaisante n'existe pour les gérer. D'aucuns proposent l'enfouissement mais, à terme, les éléments radioactifs atteindraient fatalement l'homme et son environnement. Accepter le nucléaire revient à léguer nos déchets les plus toxiques à nos enfants et à les obliger à vivre dans un monde contaminé par la radioactivité.

• **Les centrales nucléaires rejettent non seulement des éléments radioactifs, mais aussi des tonnes de produits chimiques nécessaires à leur fonctionnement.**

Aucune étude sur l'impact environnemental de ces substances n'est disponible, mais l'université de Mayence en Allemagne a mis en évidence une nette augmentation des taux de cancers de l'enfant près des réacteurs. Les tours réfrigérantes des centrales sont en outre propices à la dispersion de micro-organismes qui menacent la santé des riverains (bactéries responsables de la légionellose, amibes provoquant des méningites).

• **L'extraction de l'uranium**

empoisonne l'environnement et les populations.

En France, l'exploitation de l'uranium a causé de graves contaminations du territoire, démontrées par la CRIIRAD (Commission de Recherche de d'Information Indépendante sur la Radioactivité www.criirad.org). Au Niger et au Gabon, l'entreprise Areva est accusée d'avoir sciemment négligé des principes de sécurité de base, entraînant des contaminations radioactives massives.

• **Comme le pétrole, l'uranium s'épuise.**

Son prix a été multiplié par 10 en quelques années. L'industrie française se fournit à l'étranger : la thèse du nucléaire garant de l'indépendance énergétique est donc infondée. De plus, nombre de ces approvisionnements reposent sur des accords fragiles, aux relents colonialistes, passés avec des pouvoirs autoritaires au détriment des populations locales.

• **Promouvoir la construction de centrales nucléaires, c'est aggraver la prolifération d'armes atomiques dans le monde.**

La fébrilité de la communauté internationale vis-à-vis du programme nucléaire iranien le prouve. Que penser également de la vente de cette technologie à des dictatures comme la Lybie ?

• **Les centrales sont des cibles idéales pour les organisations terroristes.**

Cette question sensible avait été soulevée dès 2003 par le Réseau « Sortir du nucléaire » qui avait alors rendu public un rapport classé

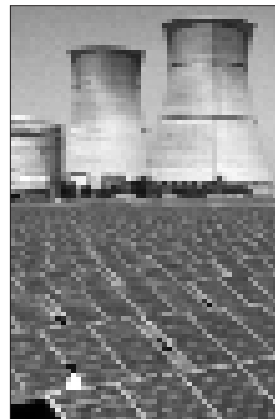
« confidentiel défense » reconnaissant que le nouveau réacteur EPR n'est pas conçu pour résister au crash d'un avion de ligne.

• **Les séismes sont un danger majeur pour les centrales nucléaires.**

En 2007, on a frôlé la catastrophe au Japon. Et la tragédie de mai 2008 en Chine aurait pu prendre une ampleur planétaire s'il y avait eu des réacteurs dans la zone ravagée par le tremblement de terre.

• **Le nucléaire n'est pas une solution au dérèglement climatique, mais il en subit les conséquences.**

Cyclones, canicules, tempêtes... Selon les climatologues, la fréquence de ces événements augmente. Or les centrales nucléaires y sont très vulnérables. Si le niveau des cours d'eau baisse, le refroidissement des réacteurs ne se fait plus correctement, ce qui peut conduire à l'accident nucléaire. A l'inverse, lors de la tempête de 1999, une inondation avait entraîné une grave situation de crise à la centrale nucléaire du Blayais en Gironde.



...Ni effet de serre !

De l'impérieuse nécessité d'une LGV

Propos liminaires

Une nouvelle infrastructure de transport doit permettre le développement d'un secteur géographique⁽¹⁾, de désengorger l'existant, elle peut aussi réduire l'impact sur l'environnement des déplacements des voyageurs et des marchandises. Lorsqu'un projet de transport répond à l'un de ces critères sans inconvénient sur les autres, alors nous pouvons envisager sa création avec intérêt. Mais que dire lorsque celui-ci répond aux trois exigences ? La LGV (Ligne à Grande Vitesse) Bordeaux-Frontière Espagnole que RFF (Réseaux Ferrés de France) nous propose est dans ce cas. Mais qu'en est-il exactement ? Nous n'évaluerons dans cet article que l'aspect désengorgement. Trois scénarios sont proposés par RFF, les trois conviennent jusqu'en 2020, mais le trajet Est⁽²⁾ semble paré de toutes les vertus.

Bilan et projection selon RFF

L'étude d'impérieuse nécessité de la LGV repose sur un constat simple. Les voies actuelles seront saturées dès 2020 quoique l'on fasse sur l'existant. RFF se propose de permettre de transférer 20 % du transport routier sur 3 types de trains de marchandises (Vrac, UTI, Autoroute ferroviaire⁽³⁾). En 2020, au gré des documents et des diverses réunions, RFF table sur une masse de marchandises allant de 77 à 115 Mt. Si 20 % de ce fret est ferroviaire, cela nécessitera 174 trains de marchandises dans les deux sens à la Frontière. Nous ajouterons 26 TGV et 17 TER, toujours dans les deux sens. Un des objectifs de la LGV est de réduire l'impact sur l'environnement en captant des voyageurs du transport aérien, et des marchandises du transport routier, deux solutions très impactantes sur l'environnement. Une étude fine montre que pour pouvoir transférer du fret sur les trains dans les quantités prévues, et permettre l'accroissement du transport passager, une deuxième ligne est indispensable⁽⁴⁾.

Une étude fine des données

Le dossier RFF présente une foison d'études, de schémas, d'informations. Il convient donc d'aller à l'essentiel et d'extraire de ce magma la quintessence. Tout d'abord, le transport de marchandises joue le rôle principal. C'est lui qui à partir de 2020 sature l'existant. L'évolution des échanges est liée à plusieurs facteurs. Le plus important est la croissance évaluée par la variation du PIB des pays concernés⁽⁵⁾. Le deuxième pourrait être la situation particulière de l'Espagne et du Portugal en train de finir de rattraper leur retard sur l'Union Européenne à grand renfort de subventions. Le troisième, l'explosion du coût des transports liés aux carburants fossiles, qui vraisemblablement entraînera une réduction des transports et une relocalisation des entreprises. Le premier critère est général, il est influencé dans une certaine mesure ou plutôt dans une mesure certaine par les deux autres. Or, curieusement, RFF ne prend pas en compte les deux derniers, et propose une croissance moyenne annuelle du fret de 1998 à 2020 comprise entre 3,2 % et 6 %⁽⁶⁾. Si nous regardons la croissance du PIB pour les 12 dernières années (1998-2007), nous trouvons pour les Pays de l'Euro 15 une valeur moyenne de 1,9 %. Ceci confirme une étude contenue dans le dossier, mais rejetée par RFF. Cette étude est une projection à partir du passé, et ne tient pas compte des deux paramètres négligés⁽⁷⁾. Nous pouvons donc admettre que ce taux de 1,9 % est notablement surévalué. La fourchette du tonnage à transporter par le train sera donc au plus de 6 à 12 Mt au lieu de 10 à 21 Mt

RFF prévoit que 40 % des trains de fret passant la frontière seront en autoroute ferroviaire. Or, sur l'autre axe espagnol (Perpignan-Luxembourg), il semble que l'autoroute ferroviaire soit un échec. Selon la FNTR, un an après son ouverture, l'autoroute de 1000 km ne transporte en moyenne que 10 remorques par jour au lieu des 100 prévues (30 000 annuels). Le coût, 0,9 €/km,

est prohibitif par rapport au transport routier (0,6 €/km), et ceci malgré de très fortes subventions. En fait, il y a quelque absurdité à faire transporter des produits sur-emballés. Nous pouvons très bien imaginer des UTI sur des remorques, elles-mêmes sur des wagons. Nulle part, la part de marché du fret fer ne dépasse 7 à 10 % du fret terrestre. Les raisons sont multiples, la principale étant que le fret ferré n'est viable que sur de longues distances (> 500km⁽⁸⁾). Et n'oublions pas que le fret n'est pas une priorité de la SNCF, ni de RFF. En 4 ans, entre 2002 et 2005, le fret international sur l'axe concerné Bordeaux-Hendaye a chuté de 22 %. Sur l'axe, il ne représentait que 4 % du fret. Pour une priorité, c'est une belle réussite. Nous pouvons envisager au mieux 6 Mt de trafic fret ferroviaire en 2020.

Pour ces 6 Mt en 2020, combien de trains seront nécessaires. Ici encore, RFF propose des données étonnantes, avec des trains particulièrement vides (320 t). Pour estimer l'emport moyen d'un train de marchandises, nous émettons l'hypothèse, très minorante, d'une équivalence des tonnages transportés entre le train (vrac ou UTI) et un train d'autoroute ferroviaire. Le fret moyen par camion est de 14t⁽⁹⁾ à la frontière espagnole. Un train non accompagné contient 40 remorques de camions, soit une charge moyenne nette de 560 t par train⁽¹⁰⁾. Pour transporter nos 6 Mt annuelle déjà bien surévaluées, nous aurons besoin de 36 trains par jour. Nous sommes très loin des 174 trains de fret décrétés nécessaires par RFF.

Conclusion

En 2020, la voie sera très loin de la saturation, nous n'avons pas besoin d'une deuxième ligne. La reconstruction de l'existant est à envisager. Par contre, il faudra mettre en oeuvre une réelle politique de fret cohérente, avec des zones d'évitement pour des trains longs de 1000m, des plate-formes de transfert modal dignes de ce nom. L'ensemble du dossier de RFF semble construit sur la même méthode, surévaluer

quand cela s'avère nécessaire, sous-évaluer quand il le faut. Ce dossier laisse comme un arrière-goût d'arnaque aux citoyens, aux contribuables. Nous avons l'impression que RFF nous prend pour des gogos, ou de bons sauvages un tantinet naïfs du temps des colonies. On nous leurre en permanence avec de faux problèmes, des données des plus fantaisistes. Je terminerai par une citation d'un grand scientifique et humaniste local que nous dédions à certains de nos grands politiques locaux. Ils parlent d'abondance de ce dossier en n'ayant peut-être pas suffisamment eu le temps de l'étudier.

« Il croit qu'il sait,
Il ne sait pas qu'il croit. »
Disait Jean ROSTAND.

Roland LEGROS

ATTAC - Landes

(1) A ce jour, aucune étude scientifique ne permet de corréliser un développement d'une aire géographique avec le développement d'une LGV, ou d'une autoroute. Seules les villes de taille Européenne en tirent avantage.

(2) Le trajet Est en vitesse TGV fait gagner 6 min entre Bordeaux et la frontière, il fait 70 km de plus...

(3) Unité de Transport Intermodale (containeurs...). Autoroute ferroviaire : camions sur trains.

(4) Attention, lorsque nous donnons un tonnage transporté, il convient de savoir que cela se fait deux sens confondus. Par exemple, il faudra diviser le nombre de trains par deux pour résoudre les problèmes de cadencement.

(5) Le PIB (Produit Intérieur Brut), bien qu'insatisfaisant, est un indicateur correct de la croissance des pays.

(6) Pour mémoire, le taux de croissance de la France a été de 4,8 % et de 5 % pour l'Allemagne durant les trente glorieuses (reconstruction des pays à l'issue de la guerre et installation de la société de consommation).

(7) Ce genre d'extrapolation, basée sur une évolution continue d'un monde stable, est incapable de prévoir les ruptures.

(8) Environ 10 % du transport routier. C'est du cabotage avec une distance moyenne 150 Km entre deux arrêts.

(9) Cette valeur tiens compte des camions qui passent à vide au retour ou à l'aller.

(10) Train d'autoroute ferroviaire de 750 m, mais nous pourrions considérer des trains de 1000 m soit 750 tonnes.

La nouvelle loi sur l'eau : une réelle réforme ?

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) d'octobre 2000 invitait les états membres à repenser leur politique de l'eau afin de parvenir en 2015, à un « bon état écologique » des eaux de surface et à un « bon état chimique » des eaux souterraines. Mais en France, dès 1997, la cour des comptes, le commissariat général du plan et le ministère de l'environnement avaient dénoncé les carences et les dysfonctionnements des services publics de l'eau et avancé la nécessité d'une réforme de la loi sur l'eau de 1992.

Cette réforme, en application avec la DCE, eut un accouchement long et laborieux, suite à des changements de gouvernements. En 2005, un premier projet de loi, émanant du ministère de l'écologie du moment, fut débattu par le Sénat qui l'amenda de façon réactionnaire avec certaines mesures allant à l'encontre de la DCE et étant en retrait de la loi de 92. Après des allers-retours Sénat-Parlement, la nouvelle loi sur l'eau fut enfin votée le 30 décembre 2006.

Il reste à élaborer maintenant, les mesures d'application de la loi avec des SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux), propres à chaque bassin administratif.

Dans le bassin Adour-Garonne, un projet de SDAGE a été ficelé en 2007 de façon guère démocratique (les « commissions géographiques » ayant été remplacées par des petits comités : « les commissions territoriales »). Et nous voilà repartis pour une nouvelle « consultation du public » avec des « forums de l'eau », un « bus de l'eau » et un questionnaire, en principe, déposé dans chaque boîte à lettres.

Ayant participé au premier forum, pour le bassin de l'Adour, à Mont de Marsan, le 9 juin, je livrerai mes premières impressions sur cette réforme en cours de mise en application.

La nouvelle loi sur l'eau et ses SDAGE en préparation me paraissent n'être qu'une réécriture de la loi de 92. A l'heure où les pollutions aquatiques ne cessent de croître

(voir les PCB rendant le poisson inconsommable dans le Rhône, dans les grands lacs alpins, dans la Seine...), à l'heure où les crues sont toujours dévastatrices, à l'heure où l'eau continue à être gaspillée (principalement avec l'irrigation des grandes cultures, surtout celle du maïs), on n'ose toujours pas prendre les mesures draconiennes qui s'imposent. On n'ose pas interdire purement et simplement les rejets polluants des établissements « classés » qui restent soumis à autorisation. On n'ose pas imposer sur tout le territoire français la « Directive nitrates » et les mesures agro-environnementales pour réduire les pollutions agricoles diffuses. On n'ose pas promouvoir l'agriculture biologique et l'agroécologie qui les supprimeraient véritablement. On n'ose pas augmenter les (très faibles) redevances d'irrigation, ce qui obligerait les irrigants à économiser l'eau ou à opter pour des cultures sèches. On n'ose pas, en Adour-Garonne, supprimer les dépôts miniers et industriels qui polluent en métaux lourds les Gaves et le Lot. (Adour-Garonne, la revue de l'agence de l'eau n° 102 de juin 2008, a publié les origines de la pollution du gave de Pau et des gaves en amont de Lourdes, mais sans chiffrer les teneurs en métaux lourds de l'eau, des sédiments... et des poissons, lesquels peuvent être inconsommables). On n'ose pas réaliser un réel entretien et des aménagements écologiques des cours d'eau pour prévenir les inondations...

La France est en train de traîner les pieds pour ne pas respecter, intégralement les objectifs de la DCE. On parle d'un « report des délais » (pour la date butoir de 2015) à 2021, voire 2027 ! Un Programme De Mesures (anti-pollutions), PDM en siglomanie, est toutefois envisagé pour respecter tant soi peu la DCE, mais à partir de 2010. Le coût de ce PDM est évalué à 4 milliards d'euros sur 6 ans pour le bassin Adour-Garonne. Mais ce budget sera alimenté, essentiellement... par nos factures d'eau ! « Il faut s'attendre à une augmentation des factures

d'eau » déclare froidement un technocrate. C'est pourquoi le beau questionnaire distribué à chaque « aqua-citoyen » comprend une question avec les réponses fournies : « Quelle augmentation vous paraîtra acceptable ? ». Réponses à cocher : moins de 10 euros par an, de 10 à 20 euros, etc. C'est vraiment se moquer du monde, alors que l'objectif devrait être la diminution des factures d'eau et l'accès gratuit à l'eau potable pour les personnes démunies, en accord avec les résolutions des derniers forums mondiaux sur l'eau et l'environnement. Autre raison, en Adour-Garonne, d'augmenter les factures d'eau : la gestion budgétaire catastrophique de l'Agence de l'eau. L'agence a utilisé sa trésorerie (alimentée essentiellement par les redevances des simples usagers) pour financer des barrages réservoirs d'irrigation, pour financer la dépollution agricole (via le PMPOA, Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole) et la dépollution industrielle, au détriment de ses missions primordiales : l'obtention et la distribution de l'eau potable, l'épuration des eaux usées domestiques. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne accuse à présent, un trou financier pour ce dernier secteur. Pour s'en sortir : un emprunt...

Le SDAGE Adour-Garonne sera définitivement adopté en 2009. Il nous faut, particuliers et associations, élaborer des contre-propositions pour une véritable réforme de la gestion de l'eau et des milieux naturels aquatiques. Critiques et propositions doivent être communiquées au président du comité de bassin et au directeur de l'agence de l'eau (autorisation 15529 31489 Toulouse 4). Personnellement, je vous déconseille d'utiliser le questionnaire diffusé, lequel constitue une parodie de démocratie participative.

Henry Chevallier

Auteur de « L'Eau en enjeu pour demain. Etat des lieux et perspectives »
Éditions Elebore- Sang de la Terre

« Six degrés changeront le monde » sur France 5

EST le titre du documentaire inédit diffusé sur France 5 les 17 et 31 Août 2008.

Flippant ! En quelques décennies, la température a augmenté de 0,8°C. A ce rythme, quel est l'avenir de notre planète ?

Depuis vingt ans, la planète est sous surveillance. Un phénomène retient l'attention de tous : le réchauffement climatique. La Terre a connu bien d'autres changements climatiques, mais celui qu'elle doit affronter aujourd'hui se fait à une échelle et à une vitesse sans précédent. Mark Lynas, journaliste anglais de renom, spécialisé dans l'environnement et auteur de nombreux ouvrages sur le sujet, a compilé les conclusions des modélisations climatiques réalisées par les chercheurs du monde entier. Le film se fonde sur son travail. Images de synthèse, reconstitutions, rencontre avec des chercheurs et des témoins directs de ces bouleversements, il montre les conséquences du réchauffement climatique et en dévoile de manière didactique le fonctionnement.

Les scientifiques prévoient une augmentation de six degrés d'ici à 2100

Ce documentaire dessine les conséquences de cette inquiétante hausse du mercure. Avec un degré de plus, la face de la Terre changerait radicalement. La sécheresse toucherait certaines régions du globe quand d'autres seraient soumises à des inondations. Les zones les plus prospères des Etats-Unis se transformeraient en désert ; vignes et oliviers de Toscane seraient exploités en Grande-Bretagne.

Avec deux degrés de plus, c'est tout le système marin qui serait perturbé. Le processus d'absorption du CO2 par les océans se

Suite page 13 ➔

Pourquoi devons-nous impérativement utiliser des logiciels « open »



Quelques notions de base pour les réfractaires

Seuls quelques pays ont donné un nom aussi emphatique à cette machine qui fonctionne avec des « zéros » et des « un ». Le choix de ce mot sous-tend un certain paganisme. Les anglo-saxons l'appellent beaucoup plus simplement « computer », ce qui est l'équivalent de calculateur.

La première machine a été réalisée en 1945, mais les bases du fonctionnement découlent principalement des travaux de Boole (1854) et de Turing (1936).

Le logiciel est l'alter ego de « l'ordinateur ». Un ordinateur sans logiciel est pratiquement inutilisable.

Un ordinateur utilise 2 types de logiciels et produit des fichiers de données :

- Un système d'exploitation (indispensable) qui offre une plate-forme de travail en mettant en relation les différents composants ; le plus connu aujourd'hui est *Windows* de la société *Microsoft*.

- Des applications qui répondent à des besoins spécifiques telles que *Word*, toujours de la même société *Microsoft* qui permet d'éditer des textes (un fichier texte au format « .doc » est un fichier de données).

Le développement des ordinateurs est dû aux progrès techniques de réalisation des microprocesseurs, appelés aussi « puces », qui permettent toujours plus de possibilités dans des éléments plus petits et à moindre coût. Ce développement est aussi tributaire du génie humain qui s'empare des arcanes de la machine pour créer la partie application.

Au départ caché dans les ministères, les microprocesseurs se répandent dans le quotidien. Quelques exemples : montre, téléphone, voiture, domotique, machines-outils, avions, armement, mais aussi des appareils de santé : stimulateurs cardiaques, pompes à insuline. L'enjeu devient capital !

Depuis qu'il existe, l'homme invente des outils pour s'affranchir des contraintes physiques et consacrer davantage de temps à ce qui lui plaît.

La domestication du feu, la culture des céréales, l'utilisation des métaux, la roue, le levier, l'engrenage, l'imprimerie, la voile, la vapeur, l'électricité, sont des étapes dans le développement de l'humanité. Toutes ces inventions ont été faites dans une optique de recherche de bienfait général et ont été données à tous ceux qui en avaient connaissance. Ces inventions sont tombées dans le génie du creuset humain qui s'en est emparé pour les développer autant que se peut.

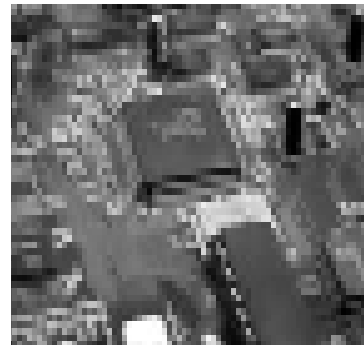
Pas de droit d'auteur, pas de monopole, pas de royalties

Microsoft a accompagné l'insinuation de l'informatique dans notre quotidien. C'est une société commerciale florissante de type capitaliste qui utilise tous les moyens possibles pour préserver sa situation de monopole. En 2007, son chiffre d'affaires est de 57 milliards de dollars ce qui est équivalent à l'avionneur *BOEING*.

Elle se protège par des brevets évidemment, par le rachat des petites sociétés innovatrices qui pourrait lui porter ombrage, par une casse des prix dans les pays émergents, par des offres promotionnelles qui tendent à familiariser les particularités de ses produits, par une extension à tous les marchés porteurs (téléphones portables notamment).

Les produits de *Microsoft* sont chers, ils sont plus ou moins piratés par l'ensemble des utilisateurs. *Microsoft* le sait bien et ne cherche pas à supprimer ce piratage. Car toute utilisation de ses produits lui rapporte des retombées quelque part dans la chaîne de commercialisation.

Depuis quelques années des alternatives prennent corps (voir l'article



ci-contre de P.L.). *Microsoft* qui fait tout pour préserver sa situation dominante, refuse un accord sur la norme des fichiers de données qui permettrait d'échanger plus facilement entre les différentes applications. Cet accord, s'il voit le jour entamera la situation de monopole de *Microsoft*.

A nous de choisir la société que nous voulons

En tant que citoyen, nous avons une opportunité d'arbitrage. Soit nous continuons d'alimenter une société de type capitaliste, soit nous faisons l'effort de passer sur des produits légèrement différents, mais qui « appartiennent » à la collectivité. Des produits sans brevet qui associent une sphère de concepteurs incroyablement plus grande puisqu'elle englobe l'humanité entière.

Soit nous restons dans une démarche de client, soit nous investissons sur des sentiments de partage hors des chemins de la mécanique des profits financiers.

CRL

Aphorisme

« Tu me donnes une pomme, je te donne une pomme. Nous avons chacun une pomme ».

« Tu me donnes une idée, je te donne une idée, nous avons chacun deux idées ».



Les logiciels « libres » ou « open source »

Les logiciels libres ont le vent en poupe

La version 3.0 de *Firefox* a, par exemple, été téléchargée 8 millions de fois le jour de son lancement (17/06/2008), établissant ainsi un record du monde *Guinness*. Il existe un très grand nombre de logiciels libres, rendant impossible de les citer tous. Il peut s'agir de systèmes d'exploitation ou d'applications. Par exemple, *Windows* est un système d'exploitation propriétaire et privatif. L'alternative libre s'appelle *GNU Linux*. De nombreuses variantes sont disponibles, les plus connues étant *Fedora*, *Debian*, *Suze*, *Ubuntu*...

Pour les applications, les logiciels libres les plus connus sont *Firefox* pour la navigation internet (en remplacement d'*Internet Explorer*), *Thunderbird* pour la messagerie, *OpenOffice* comme suite bureautique (tableur, traitement de texte, présentation, base de données). Le dessin ne manque pas de solution avec *Gimp* (en comparaison de *Photoshop*), *Inkscape* pour le dessin vectoriel, *Qcad* pour le dessin technique, *Blender* pour les images de synthèse. La vidéo et la musique n'est pas en reste non plus. Pour vous guider, le site *Framasoft* (<http://www.framasoft.net>) recense 1360 logiciels libres.

Ne confondons pas un logiciel libre et un logiciel gratuit. Certains logiciels gratuits ne sont pas libres car ils présentent souvent des restrictions d'utilisation et ne fournissent pas leur code source (la recette du gâteau pour donner une image parlante). Ils peuvent aussi devenir payants sans préavis.

Mais que sont donc exactement les logiciels libres ?

L'*April* (Association de promotion des logiciels libres <http://www.april.org>) nous donne une excellente définition et décrit bien les 4 libertés qu'ils nous offrent.

« Le terme logiciel libre désigne

avant tout une philosophie, garantie de liberté, d'indépendance et de pérennité, et non pas une implémentation technique particulière. Le fondement même du logiciel libre repose sur un esprit de coopération, de partage du savoir, pour l'enrichir et le faire progresser.

Un logiciel libre est un logiciel garantissant un certain nombre de libertés à ses utilisateurs : la liberté de l'utiliser et de l'exécuter pour quelque usage que ce soit, la liberté d'étudier son fonctionnement et de l'adapter à leurs besoins, la liberté d'en redistribuer des copies et enfin la liberté de l'améliorer et de rendre publiques les améliorations de telle sorte que la communauté toute entière en bénéficie ».

L'enjeu réel du logiciel libre est avant tout social

Le principal intérêt du logiciel libre ne se situe pas tant au niveau de ses mérites techniques, mais bien dans son essence même : la liberté. Terme devant être pris dans son sens civique : liberté d'expression, liberté d'association, liberté d'entreprise, liberté d'user à sa guise de l'information disponible et de la partager au bénéfice de chacun et donc de tous. Le logiciel libre permet une réelle appropriation citoyenne de l'informatique. Le mouvement du logiciel libre prend racine dans un idéal qui postule la liberté et le caractère universel du savoir et de l'information.

Au-delà de cette philosophie, le logiciel libre a su convaincre également par des atouts techniques et économiques. Pourtant, de nombreux décideurs hésitent encore à franchir le pas du logiciel libre. Faire le choix du logiciel libre apparaît évident quand on réfléchit à long terme et qu'on veut concilier les besoins du présent sans compromettre le futur. Ainsi on pense souvent à tort que

les logiciels libres sont forcément gratuits. Pourtant, il serait malhonnête de tenter de croire que le choix d'un logiciel libre n'implique pas de coûts : l'opération d'un outil, quel qu'il soit, entraîne invariablement des coûts de formation, de déploiement, d'adaptation à des besoins particuliers ou de maintenance. Mais là où la formation à une technologie propriétaire ne dispense souvent qu'un simple vernis destiné à l'exploitation de techniques qui cantonneront l'entreprise à un simple rôle d'exécutant de solutions pré-mâchées, le coût dépensé pour la prise en main des technologies du libre est un investissement sur le futur, car gage d'indépendance et de pérennité. En outre, les investissements pour la mise en place de solutions libres se révèlent très souvent inférieurs aux équivalents propriétaires. Les compétences acquises par l'entreprise ne seront pas perdues et, bien souvent, garantiront la pérennité par l'évolution des solutions retenues. Le logiciel libre permet de fait un meilleur usage de l'argent dépensé qui amorce ainsi un cercle vertueux.

Les logiciels libres développés par des communautés d'informaticiens au contact des utilisateurs (et non par quelques hurluberlus isolés dans leur garage !) obligent par ailleurs les logiciels propriétaires à progresser, et brisent leur monopole, toujours dangereux pour l'innovation et le progrès. Eux-mêmes ne pourront jamais conduire à cette situation de monopole, car chaque utilisateur dispose du code source et est en droit de le redistribuer librement.

Le logiciel libre est donc une alternative opérationnelle qui vous évitera de passer sans cesse au tiroir-caisse ou de vous laisser aller au piratage.

➔ Suite de la page 11

ferait moins bien : l'eau deviendrait acide, provoquant la disparition des récifs coralliens tropicaux et, avec eux, de quelque 500 000 espèces essentielles au bon fonctionnement des océans et du monde.

Avec trois degrés de plus, la machine commence à s'emballer. La banquise et la neige ne seraient plus qu'un vieux souvenir, une savane aride remplacerait la forêt amazonienne, pourmon de notre planète. A ce niveau, c'est tout le processus de photosynthèse qui serait perturbé : les plantes retiennent l'oxygène et rejettent du CO2, un phénomène constaté notamment lors de la canicule qui a touché l'Europe en 2003. Une libération de carbone qui provoquerait la hausse d'un degré supplémentaire et amplifierait des phénomènes comme El Niño et son lot de tempêtes, d'ouragans et d'inondations.

Un scénario digne d'un film catastrophe

Avec quatre degrés de plus, l'équilibre naturel est menacé. A ce stade, les prévisions sont encore plus spéculatives et pessimistes. L'eau se ferait de plus en plus rare, les plus grands fleuves du monde s'assécheraient, rendant certaines régions inhospitalières et provoquant les migrations massives de réfugiés climatiques.

Avec cinq degrés de plus, la machine ne fonctionne plus. Les océans meurent, les déserts avancent inexorablement et les catastrophes naturelles se multiplient.

Avec six degrés de plus, le scénario devient apocalyptique et prévoit l'extinction de toutes les espèces vivantes. Des projections dignes des plus grands films catastrophe. Pourtant, il ne s'agit en rien d'une fiction.

Le film montre de façon très concrète comment nos gestes quotidiens et les modes de consommation des pays les plus riches agissent sur l'environnement. Il reste encore un espoir. Mais il est urgent d'agir. Tout se jouera dans les dix prochaines années.

*Durée : 85' - Auteurs : Ed Fields et Ron Bowman
Réalisation : Ron Bowman - Production : France 5 / National Geographic Television and Film -
Année : 2008 - Inédit*

P.L.



Le droit au logement :

- Un droit à respecter,
- Un logement à repenser !

CET article s'inspire de réflexions que nous avons eues lors d'Attac Café (qui ont lieu deux fois par mois au Cinéma l'Atalante de Bayonne et sont annoncés par voie de presse) consacrés au logement.

Le droit au logement est un droit universel. Il est reconnu au niveau international et dans plus de 100 Constitutions nationales dans le monde. C'est un droit reconnu pour chaque personne.

En dépit de ce droit, les sans-abri, les mal-logés et les expulsés sont de plus en plus nombreux dans toutes les villes et les campagnes de la planète. Plus de 4 millions de personnes ont été expulsées de force de leur logement entre 2003 et 2006. Dans le monde aujourd'hui, 100 millions de personnes sont sans-abri et plus d'un milliard de personnes est mal-logé. Selon les estimations des Nations Unies, 3 milliards de personnes vivront dans des bidonvilles en 2050. La plupart de ces personnes vivent dans les pays du sud, mais aucun continent n'est ni ne sera épargné. [...]

La négation du droit au logement entraîne en cascade des conséquences dramatiques et cause de multiples violations des droits humains dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la santé, des liens sociaux, de la participation aux prises de décision (privation des droits civiques entre autres)... » Selon Christophe Golay, Conseiller du Rapporteur spécial de l'ONU et Melik Özden, Directeur du Programme Droits Humains du CETIM et Représentant permanent auprès de l'ONU.

En France le droit au logement se trouve non seulement dans le préambule de la constitution, mais aussi dans l'article 10 et 11. La loi sur le droit au logement opposable a été acquise sans difficulté excessive en référence à ces articles et appliquée depuis le début de cette année. Pour autant cette loi règle-t-elle la question des « sans domicile » ou des travailleurs pauvres aujourd'hui logés dans des conditions indignes. Dans son Rapport annuel sur le mal logement en France, la Fondation Abbé Pierre affirme que la situation, loin de s'améliorer, s'aggrave encore.

En Pays Basque l'attractivité du littoral qui concentre les activités provoque une demande accrue de la part de la population qui trouve difficilement à se loger; les prix d'achat et de location ont augmenté considérablement ces dernières années et la concurrence des logements à visée touristique (résidence secondaire et petit appartement uniquement à louer pendant la période estivale) n'améliore guère le marché du logement.

Ce marché aujourd'hui rend difficile l'acquisition ou la location d'un logement non seulement pour les travailleurs pauvres mais aussi pour une partie de la classe moyenne: jeunes commençant à travailler, célibataires, famille monoparentales, retraités. De plus le fonctionnement bancaire tend à exclure de l'acquisition de logement un nombre accru de personnes en rendant plus difficile l'obtention d'un crédit, d'autant plus que les taux d'intérêt augmentent. La population exclue est pourtant une population médiane qui se retrouve forcée de louer et se trouve précarisée dans la préparation de son avenir. Certaines banques pratiquent aussi les taux d'intérêt variables qui peuvent paraître intéres-

sants et se révéler usuriers et impossibles à rembourser sur le terme. C'est ce qui se passe au Etats-Unis où l'achat d'une maison représente souvent la préparation d'une retraite (non assurée par manque de législation sociale) et dont l'achat à taux variable a forcé nombre d'acquéreurs à vendre leur bien à des prix plus faibles que lors de leur acquisition ou pire à l'expulsion pour défaut de paiement de remboursements devenus prohibitifs. C'est ce que l'on appelle la crise des subprimes, crise financière certainement, mais aussi crise liée à la volonté de l'Etat de ne pas intervenir dans ce domaine éminentement social qu'est le logement. Chez nous, nous en sommes là. La cause essentielle de cette situation est liée au désengagement intolérable de l'Etat qui cherche davantage à protéger le marché et les investisseurs qu'à protéger la population, qui se défait de ses compétences en matière d'urbanisme sur les collectivités territoriales tout en sachant que les inégalités d'aménagement des territoires ne permettent pas à toutes ces collectivités de traiter cet accès au logement dans le respect de la justice sociale.

Il est donc indispensable de continuer nos luttes pour assurer cette justice dans l'accès au droit mais cela ne doit pas empêcher de repenser nos représentations de l'habitat et nos manières de nous loger. Le passé et l'histoire peuvent alors nous donner quelques pistes de réflexion pour tenter d'élaborer quelques alternatives: le familistère de Godin; les « cités jardins » d'E. Howard; la cité radieuse de Le Corbusier à Marseille, les « cités Castors » à Bayonne par exemple.

En effet le rêve d'une France de propriétaires de pavillon est-il encore pertinent. L'étalement urbain qui

conduit au développement du bâti par construction de lotissements et au mitage de l'environnement rural entraîne la diminution des terres arables, en particulier celles consacrées au maraîchage périurbain (et donc nécessaire à l'approvisionnement des villes), augmente le trafic routier par les migrations pendulaires (domicile-travail) quotidiennes et donc la consommation d'énergie fossile et la production de gaz à effet de serre, aggrave les conséquences de certains phénomènes climatiques (inondations). Les effets sociaux ne sont pas négligeables. L'individualisation de la société s'accompagne de la ghettoïsation de la population. A chaque quartier correspond son groupe social avec ses modes et sa manière de vivre. L'idéal social du vivre ensemble entre générations, entre groupes socioculturels n'est plus guère pratiqué.

Avec les défis écologiques et sociaux à venir, il est temps d'organiser l'espace, de densifier les logements et de partager les infrastructures de confort qui peuvent se concevoir de manière collective (machine à laver, chaufferie).

Réfléchir au logement aujourd'hui nous impose de réfléchir au « comment vivre » demain. S'il n'est pas question d'abandonner aux seuls juges la question du droit au logement, s'il est nécessaire de continuer à lutter contre la spéculation immobilière qui contribue à l'augmentation des loyers et des prix, il faut anticiper les problématiques de l'avenir et chercher à retrouver une vie en société qui soit plus collective et plus juste.

Attac Pays Basque

S'affranchir des idées reçues sur le franchissement des Pyrénées

Rappel de la chronologie du projet de Traversée Centrale des Pyrénées

• 1994 : la Commission Européenne décide de bâtir un Réseau Trans Européen des Transports (RTE-T)

• 2003 : le conseil des Ministres européens accepte la proposition de « Révision du schéma transeuropéen des Transports » dans lequel figure le projet n°16 d'axe de ferroviaire de fret à grande capacité Sines/Algeiras-Madrid-Paris. Ce projet est classé parmi les projets prioritaires et déclaré d'intérêt européen.

• 21 novembre 2007 : la Commission Européenne accorde 5 millions d'euros pour une étude préalable sur le tronçon transpyrénéen.

• 10 janvier 2008 : le sommet franco-espagnol de Saragosse décide d'inscrire à l'ordre du jour les liaisons ferroviaires entre les deux pays, en évoquant une Traversée Centrale des Pyrénées.

• Juin 2008 : le chef du gouvernement espagnol, José Luis Zapatero, et le premier Ministre français, François Fillon, décident d'un programme d'études préliminaires de tracé. Pour assurer le développement de ce programme de travail, les deux états décident de la constitution d'un Groupement Européen d'Intérêt économique (GEIE) incluant les régions françaises et espagnoles concernées.

Ces études doivent aboutir en 2012/2013 à la mise en place du débat public pour une décision finale.

La réalité géographique et économique de ce projet

Le tracé de la Traversée Centrale des Pyrénées souvent évoqué est un projet d'infrastructure ferroviaire transpyrénéenne de Saragosse à Lourdes qui va nécessiter le percement de 80 km de tunnels dont le plus important, 42 km sous le massif du Vignemale de Biescas à Pierrefite, qui se poursuivrait par

une voie aérienne traversant la vallée du Lavedan jusqu'à Lourdes. Ce nouvel axe transfrontalier serait dédié exclusivement au fret de marchandises, containers ou feroutage.

Ce projet pharaonique, financé essentiellement par des fonds européens et nationaux, a été estimé initialement à 10 milliards d'euros. On en est aujourd'hui à 16 millions et au final, en 2025, on sera vraisemblablement plus proche des 50 milliards !

L'association Actival s'est donné pour objectif depuis sa création en 2002

• D'informer et de sensibiliser les populations du département et au-delà sur la nature véritable du projet et de ses enjeux.

• De tenter de préserver les équilibres économiques et environnementaux locaux, menacés par ce projet.

• De faire accepter comme préalable à toute discussion sur un éventuel tracé que soit réellement prouvée la validité économique, environnementale et sociale globale d'une nouvelle traversée.

• Actival demande pour cela, de pouvoir participer sur cette base à un vrai débat de fond et à l'élaboration d'un programme de travail préalable à toute étude sur un tracé central.

• Nous exigeons que soit respectés les principes de la Convention Internationale d'Aarhus pour favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement, et en particulier tant que « toutes les options sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence ».

• Que des méthodes d'évaluations indiscutables soient effectuées par des experts indépendants suivant les recommandations des conclusions du Grenelle de l'Environnement

• Actival ne s'oppose pas à priori au « développement du fret non-routier ». Elle appelle même à la définition d'un plan national et européen de réduction du trafic routier.

Les arguments de cette opposition au projet et les propositions alternatives

Actival estime que pour assurer un développement durable, les bases logistiques multimodales doivent desservir en priorité le maritime et le fluvial.

Créer, au centre des Pyrénées, une base logistique éloignée des ports et des façades maritimes, va complètement à l'encontre de cet objectif et donc au détriment de la fonction multimodale et ne constituera qu'une « pompe à camions » pour un nouveau trafic et vers des régions pour l'instant préservées.

Pour cette raison Actival s'oppose à l'action intense de lobbying exercée par les régions Aragon et Midi-Pyrénées, mises au service exclusif des agglomérations de Saragosse et Toulouse, au détriment de l'intérêt général.

Pour soulager les Pyrénées de la saturation des camions, d'autres solutions que cet axe central sont possibles et préférables pour réguler les échanges terrestres transpyrénéens :

• Il conviendra déjà de ne plus débarquer dans la péninsule Ibérique les marchandises à destination du Royaume Uni ou du Nord de l'Europe, mais de favoriser le transport maritime par les autoroutes de la mer -moins générateur de pollution et de nuisances et plus économique- en développant la capacité des ports français et le réseau fluvial en vue de connexions multimodales.

• D'autre part, nous suggérons d'optimiser les infrastructures ferroviaires existantes, sous exploitées ou abandonnées. Actival est favorable à l'utilisation de ces lignes qui créent un maillage plus serré du tissu économique local, plus propice au développement des territoires que les grandes infrastructures qui ne font que traverser et désertifier les espaces entre métropoles.

Le refus d'Actival

Nous refusons qu'on sacrifie une vallée pyrénéenne au nom d'un « présumé feroutage »

Le feroutage est d'abord censé protéger l'environnement en réduisant l'impact environnemental des transports terrestres. Ce projet risque, au contraire de détruire des zones préservées en bordure du parc National des Pyrénées.

Si cette décision de percement du tunnel devait aboutir, elle aurait des conséquences irréversibles sur l'environnement naturel et humain de cet espace pyrénéen fragile, ainsi que sur l'économie touristique et thermique qui fait vivre cette vallée.

Actival juge aussi que si ce projet est néfaste et ruineux pour notre vallée il l'est tout autant pour les autres vallées au centre des Pyrénées. Raison pour laquelle nous nous opposons à tout autre projet alternatif.

Soucieux de la préservation du développement local, nous souhaiterions que soit engagée, de toute urgence, une réflexion sur le thème de la relocalisation des activités économiques, avant de privilégier une option d'infrastructure exorbitante pour les finances publiques de la France et de l'Espagne, ainsi que pour l'Europe tout entière et que le problème du franchissement des Pyrénées soit posé de façon globale.

Notre objectif à venir

Organiser un forum le printemps prochain sur la problématique du franchissement des Pyrénées, prenant en compte tous les modes de transports et les diverses perspectives sur les échanges.

L'objectif est de rassembler largement l'ensemble des protagonistes : associations et citoyens représentants l'ensemble du massif, experts, techniciens, économistes, syndicalistes, politiques, témoins extérieurs de projets similaires etc.

Toutes les propositions allant dans ce sens nous intéressent.

Par **Actival**

Association Contre le Tunnel Inutile dans les Vallées d'Ailleurs et du Lavedan

www.actival.org

« LE SILENCE DE LORNA »

UN FILM DE LUC ET JEAN-PIERRE DARDENNE

CULTURE

PAR CHANTAL POCHAT

DEN dans l'air du temps, ce film des frères Dardenne, avec Arta Dobroschi et Jérémie Regnier, a reçu le prix du meilleur scénario au Festival de Cannes 2008.

Le monde selon Monsieur Hortefoux et ses clones européens, un monde où l'étranger paie souvent au prix fort ses rêves d'une vie meilleure.

Lorna, jeune fille albanaise est froidement déterminée à obtenir le précieux sésame qui lui permettra de vivre en Belgique et d'y ouvrir un petit snack avec Sokol son fiancé, embauché lui dans les centrales nucléaires européennes. Elle a consenti, sans états d'âme, au scénario concocté par la mafia albanaise et contracté un mariage blanc avec Claudy, un toxicomane paumé dont les truands ont programmé la mort par overdose, à brève échéance.

Quand de puissants intérêts financiers sont en jeu, la vie d'un camé ne pèse pas bien lourd.

Car Lorna, débarrassée de son encombrant mari doit épouser un mafieux russe, prêt à déboursier une grosse somme d'argent pour obtenir la nationalité belge.

Le scénario est construit comme un roman policier dont les res-

sorts se dévoilent peu à peu. Logique d'un système tout entier structuré autour de l'argent qui passe de mains en mains, seul lien matériel et symbolique entre les êtres. Chaque protagoniste a un rôle écrit d'avance et parfaitement assumé, Lorna, Sokol, Fabio le taxi entremetteur, le russe candidat à l'immigration...

Pourtant un grain de sable vient gripper cette mécanique bien huilée. Claudy, le junkie, contre toute attente, a décidé d'arrêter la drogue. Pathétique, il lutte contre le manque, implore une aide qui n'était pas prévue dans le contrat de mariage, voire un peu d'affection...

La caméra observe Lorna. Économie de mots, les gestes, les actes suppléent... Le téléphone portable pour des conversations minimalistes, les allées et venues dans les lumières nocturnes de la grande ville... Une femme forte et décidée. Silencieuse, butée, fermée, Lorna résiste, sourde, à la détresse de Claudy, cette épave pitoyable en quête désespérée de soutien et peut être d'amour. Elle a choisi et file droit vers son destin.

Cependant, et presque à son corps défendant, Lorna opère une véritable transmutation. Elle se dépouille de sa gangue de

froideur et consent à un peu de compassion et d'humanité. Claudy ne doit pas mourir de cette mort ignominieuse, programmée par le mafieux avec sa complicité.

Mais Lorna est prise au piège de son aventure cynique et intéressée. Comment concilier l'inconciliable, quand le prix à payer pour gagner sa place au soleil devient tout simplement exorbitant ?

Condamnée au silence, menacée, elle n'a guère que ce pauvre corps mar-

chandise à offrir pour contrer l'odieuse machination. En vain. Tragique communauté de destin entre le junkie paumé et la jeune femme exploitée.

Les frères Dardenne nous présentent un film miroir d'un monde plein de noirceur où les pauvres en quête d'une légitime survie se dressent les uns contre les autres.

Y-a-t-il encore quelque espoir ? Bascule dans la folie, ou malgré tout espoir dans l'homme ?

Le spectateur jugera.



arc • en • ciel
Ortzadar
Tél / Fax : 05 59 31 85 82 — Courriel : ortzadar @ bigfoot.com



Lorna (Arta Dobroschi)

Abonnement à ORTZADAR
Bimestriel - 1 an : 13€
De soutien : 18€

NOM, Prénom

Adresse

CP..... Ville

Bulletin à retourner à :
B.P.4 - Mouguerre - 64990 St-Pierre d'Irube

Ortzadar - Alternative Pays Basque
est édité par l'association loi 1901 du même nom
Commission paritaire n° 0711 G 88241
Directeur de la publication : Jean-Maurice FAYE
Mise en page : José-Antonio AGUIRRE
Imprimé sur les presses de l'imprimerie Artisanale à Bayonne